

INFORMATION A DESTINATION DES PORTEURS DES OPC

MANSARTIS AMERIQUE
MANSARTIS ASIE
MANSARTIS JAPON

MANSARTIS GREEN BONDS
MANSARTIS TERNATIV
EPARGNE PRIVEE

1 – Opération

Dans le cadre de l'entrée en vigueur prochaine de la Directive UE 2024/927 du 13 mars 2024, les fonds devront désormais inclure deux outils de gestion de la liquidité dans leur documentation réglementaire.

Dans ce contexte, Mansartis a décidé de procéder à une première évolution en mettant en place un mécanisme de « swing pricing ».

Ce dispositif vise à protéger les investisseurs déjà présents au sein de l'OPC en faisant supporter aux seuls investisseurs entrants, en cas de souscriptions massives, ou sortants, en cas de rachats massifs, le coût lié au réaménagement du portefeuille (notamment les frais de transaction, les taxes associées et le coût de la liquidité).

Il consiste en l'instauration d'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (« VL »), assorti d'un seuil de déclenchement, applicable à l'ensemble des fonds mentionnés ci-dessus.

La VL est ainsi ajustée, à la hausse ou à la baisse, lorsque le montant net des ordres de souscription et de rachat, toutes classes de parts confondues, dépasse un seuil prédéfini, afin d'intégrer les coûts de réajustement induits par ces flux.

La société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à en préserver le caractère confidentiel.

La VL ainsi ajustée (« VL swinguée ») constitue la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs.

Tableau récapitulatif des modifications :

	AVANT	APRES
SWING PRICE	NON	OUI

Ces modifications entreront en vigueur le 2 mars 2026.

Cette modification ne constitue pas une mutation et ne requiert ni un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers ni une action spécifique de votre part.

2 – Les modifications entraînées par les opérations

- Modification du profil rendement / risque : **Non**
- Augmentation du profil rendement / risque : **Non**
- Augmentation des frais : **Non**

Cette modification est sans impact sur la gestion du Fonds.

3 - Éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Mansartis vous rappelle l'importance de bien prendre connaissance du Document d'Informations Clés (DIC) et du Prospectus disponibles sur ce site internet ou sur simple demande auprès de Mansartis Gestion.

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre gestionnaire et plus particulièrement dans le cadre de cette information si vous souhaitez des informations complémentaires.